

# Matériaux et Structure : Gestion, Conception et Industrialisation

Parcours : Ingénierie des composites et polymères : Matériaux innovants et durables



Licence  
professionnelle  
**BAC +3**

Diplôme  
délivré par



Durée de  
la formation



600 H sur 12 mois

## Objectifs

Former des étudiants et les professionnels à l'utilisation des matériaux composites et plastiques.

Cette spécialisation serait principalement orientée dans les domaines de la conception-innovation, de l'industrialisation, de la qualité, du contrôle (contrôle non destructif, caractérisation physico-chimique et mécanique), dans la mise en œuvre, ainsi que dans la revalorisation des produits.

## Accès au diplôme

Etre titulaires de l'un des diplômes suivants :

- DUT : Science et Génie des Matériaux, Mesures Physiques, Chimie, Génie Mécanique et Productique,...
- BTS : Plasturgie, Micromécanique, Conception de Produits Industriels, Industrialisation des Produits Mécaniques,...
- DEUST : Matériaux, Rhéologie,
- L2 : Sciences de la Matière, Sciences et Technologies pour l'Ingénieur,...

Pour les autres diplômes de niveau bac+2 compatibles avec la formation, contacter le responsable de la formation.

Admission : sur dossier et éventuellement entretien.

Dépôt de candidature : de mars à juin, jury d'admission : juin.

Pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## Rythme d'alternance

- 3 semaines en formation
  - 5 semaines en entreprise.
- Rentrée : septembre.

## Lieu de formation

IUT d'Evry Val d'Essonne  
Département Science et Génie des Matériaux  
Rue du Père Jarlan - 91000 EVRY  
[www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

## PROGRAMME

### UE 11 : Harmonisation des niveaux

- Matériaux composites : matrice et renforts
- Outils transversaux : communication technique et mathématiques
- Mécanique

### UE 12 : Formation Générale

- Expression - Communication
- Anglais technique
- Connaissance de l'entreprise
- Gestion de projets
- Maîtrise de la qualité
- Hygiène et sécurité

### UE 13 : Propriétés des matériaux

- Rhéologie des polymères fondus et propriétés thermiques des polymères
- Interfaces : aspects fondamentaux et applications
- Propriétés mécaniques des matériaux
- Durabilité des matériaux et vieillissement

### UE 21 : Mise en œuvre, conception et cycles de vie des matériaux et structures

- Mise en œuvre des composites
- Mise en œuvre des composites : approfondissement
- Conception des objets et des outillages
- Conception composites
- Recyclage des matières plastiques et composites
- CAO / Simulation

### UE 22 : Projets tuteurés - Activités de synthèse

### UE 23 : Pratique professionnelle

Responsable pédagogique : Stéphane LETOMBE : [s.letombe@iut.univ-evry.fr](mailto:s.letombe@iut.univ-evry.fr)  
Contact administratif : Dominique DECHIRAT - Tél. 01 69 47 01 64 - Fax 01 69 47 01 65  
Mail : [secretariat-smg@iut.univ-evry.fr](mailto:secretariat-smg@iut.univ-evry.fr)

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex  
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66  
[cfa@cfa-eve.fr](http://cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.
  - Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.